

Jeu Facebook « Le grand saut »

Article 1 : La société Jules SAS dont le siège social est situé à Roubaix (59100), 152 Avenue Alfred Motte inscrite au RCS Lille Métropole sous le numéro 305 154 262 organise du 20 juillet au 09 août 2015 , un jeu intitulé « **Le grand saut** », via l'application Facebook « **Le grand saut** » visible sur la page Facebook de Jules www.facebook.com/julescom

Article 2 : L'opération est gratuite et sans obligation d'achat.

Les frais de participation pourront être remboursés sur simple demande à Jules.

Le remboursement s'effectuera forfaitairement sur la base d'une communication locale au tarif en heure pleine de France Télécom au moment du dépôt du présent règlement pour un temps de connexion de 5 minutes.

La demande de remboursement devra être adressée avant le 30 août 2015, le cachet de la poste faisant foi, accompagnée d'un RIB ou d'une RIP à l'adresse suivante :

JULES SAS
Jeu Facebook « **Le grand saut** » - Service Clients
152 Avenue Alfred Motte
BP 565
59060 ROUBAIX CEDEX

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement, utilisateurs de cybercable, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où leur abonnement aux services du fournisseur d'accès est, dans ce cas, contracté par l'usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site pour participer à l'opération ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Article 3 : L'opération est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine et à Monaco.

La participation des mineurs implique qu'ils aient préalablement obtenu l'accord de leurs représentants légaux. Jules se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse, même compte Facebook) est autorisée pendant toute la durée du concours.

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (adresses spam, adresses temporaires) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, Jules se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au jeu.

Article 4 :

Pour participer, l'internaute doit :

- Se rendre sur l'application « Le grand saut » visible sur la page Facebook de Jules.
- Renseigner les informations suivantes : nom, prénom, e-mail.
- Faire une partie du jeu : lancer le personnage le plus haut possible en utilisant sa souris ou les flèches de gauche et de droite pour diriger le personnage.

1 gagnant sera désigné par tirage au sort sera effectué le 12 août 2015 parmi les 50 plus gros scores du jeu.

Article 5:

Les dotations sont les suivantes :

Un saut en parachute (coffret Smartbox : Emotions Extrêmes) d'une valeur de 279,90€.

Cette dotation ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie financière, d'un remboursement ou d'un échange.

Elle est nominative et ne pourra être attribuée à d'autres personnes que celles identifiées lors de l'inscription au jeu.

Article 6: La société Jules ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités, et/ou ses lots devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

Article 7: La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 8 : Les gagnants seront avertis au plus tard le 23 août 2015 par l'intermédiaire de l'adresse e-mail : jeux@jules.fr

Le lot sera envoyé directement au domicile du gagnant du jeu. au plus tard le 09 septembre 2015.

Après une relance et sans retour de leur part avant le 09 septembre 2015, les gagnants seront considérés comme renonçant à leur lot.

Article 9: Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, et l'attribution des lots.

Article 10: Le présent jeu n'est ni géré, ni parrainé par Facebook. En conséquence, aucune information transmise par les participants à JULES ne sera communiquée à Facebook.

Article 11 : Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant qui peut s'exercer sur simple demande par courrier à Jules Service Clients – 152 avenue Alfred Motte – 59100 Roubaix ou par e-mail à service-clients@jules.fr.